



Commune de  
Villorsonnens

## PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU 28 AVRIL 2014, A 20H00 A LA HALLE POLYVALENTE, A ORSONNENS

1

Présidence : M. François Wicky, Syndic  
Participation : 49 citoyens actifs  
Scrutateurs : Mme Elisabeth Bifrare & M. Stéphane Page

Est présent M. Monney, de la maison RWB, qui donnera les explications relatives à la mise en conformité du réseau d'eau potable.

L'assemblée a été convoquée par:

- la parution dans la Feuille Officielle n° 14 du 04 avril 2014
- le bulletin communal n° 37
- l'affichage aux piliers publics
- le site Internet.

Aucune remarque n'est formulée sur le mode de convocation.

Au nom du Conseil communal, M. Wicky, Syndic, souhaite la bienvenue à tous les participants et ouvre l'assemblée par la lecture du tractanda.

### **TRACTANDA**

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 16 décembre 2013. Le procès-verbal ne sera pas lu. Il peut être consulté au bureau communal ou sur le site Internet: [www.villorsonnens.com](http://www.villorsonnens.com)
2. Comptes 2013
  - a) Prise de position de la Commission financière sur le rapport de l'organe de révision
  - b) Approbation
3. Planification des travaux de mise en conformité du réseau d'eau potable - (information)
4. Investissement pour la mise en conformité du réseau d'eau potable (1<sup>ère</sup> étape)
  - Financement et rapport de la Commission financière
5. Divers

1. **Le procès-verbal** de l'assemblée communale ordinaire du 16 décembre 2013 ne suscitant aucune remarque ou question, il est accepté à l'unanimité.

En conformité avec l'art. 12 du règlement de la loi sur les communes, la séance est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

### **Informations concernant l'ordre du jour**

2

## **2. Comptes 2013**

### ***Comptes de fonctionnement***

Les comptes de fonctionnement 2013 bouclent, après amortissements obligatoires et supplémentaires, avec un bénéfice de Fr. 13'542.23.

A ce jour, la situation financière de la commune est qualifiée de saine.

M. Wicky commente ces comptes chapitre par chapitre et relève les différences les plus notables soit :

- *Emoluments divers* : le contrôle des permis de construire étant devenu très complexe, la commune a mandaté un architecte et un ingénieur pour l'examen des dossiers d'enquête ordinaire. Ces coûts sont ensuite facturés aux propriétaires concernés.
- *Police du feu* : Villorsonnens étant la commune-siège pour la comptabilité du CSPI Gibloux, corps des sapeurs-pompiers qui comprend Massonnens et Le Glèbe, elle s'acquitte des montants qui sont ensuite répartis entre chaque commune.
- *Cycle scolaire obligatoire* : selon obligation cantonale, les heures de surveillance des élèves par les enseignants dans l'attente du bus scolaire doivent être payées par la commune. Ceci n'est plus nécessaire depuis qu'un deuxième bus scolaire est en circulation, permettant ainsi de transporter les enfants dans les temps exigés.
- *Bâtiments scolaires* : la chaudière de l'école de Chavannes a dû être remplacée dans l'urgence et les escaliers derrière l'école de Villargiroud ont dû être refaits.
- *Eau potable* : à la suite de dégâts sur une conduite à Villargiroud, une réparation urgente a dû être envisagée et un débitmètre a été installé à la sortie du réservoir de Villarsiviriaux.
- *Cimetière* : installation d'une main courante au cimetière de Villarsiviriaux.
- *Forêt* : le chapitre forestier est plus favorable que prévu notamment par la vente de bois et davantage de subventions.

### ***Comptes d'Investissement***

- *Bus scolaire* : pose d'une porte automatique ainsi que l'équipement d'hiver.
- *Mensuration complémentaire* : dépassement dû à l'achat du logiciel informatique ComMap, permettant de visualiser et de rechercher des données cadastrales.

*Questions :*

M. Thierry Defferrard demande où en sont les discussions pour le raccordement VDSL.

M. Wicky : Swisscom n'est plus favorable à l'extension du VDSL mais privilégie la fibre optique. Le village d'Orsonnens seulement a été choisi et en sera doté à la fin de l'année 2014. Si tout va bien, tout le canton devrait en être pourvu d'ici en 2018.

A l'intervention de M. Jean-Manuel Gobet demandant si la fibre optique est pour tout le village d'Orsonnens, la réponse est que pour le moment, les quartiers isolés ne sont pas pris en compte.

### ***Rapport de la Commission financière***

Au nom de la Commission, M. Boivin informe qu'une rencontre a eu lieu le 23 avril 2014 avec M. Wicky, Mme Phillot et M. Longchamp de l'organe de révision BDO.

Compte tenu des renseignements donnés, des documents fournis et du rapport de la fiduciaire du 21 février 2014, la Commission financière recommande d'approuver les comptes annuels 2013.

**Vote (sans le Conseil communal)**

Les comptes sont acceptés à l'unanimité.

**3. Planification des travaux de mise en conformité du réseau potable.**

M. Wicky donne en préambule quelques indications sur les travaux déjà réalisés et sur la suite envisagée au niveau de l'alimentation en eau potable.

Dans un premier temps, des forages de prospection ont été effectués et le Conseil communal a cherché des solutions avec d'autres communes afin de remédier au souci d'autonomie.

Toutefois, l'inspection du réseau de distribution par le Service de la sécurité alimentaire a révélé que les ouvrages actuels sont qualifiés non-conformes à la législation en vigueur. De ce fait, le laboratoire cantonal exige une prise en compte de cette situation sous peine de sanctions.

Dès lors, le Conseil communal a choisi de donner la priorité à cette mise en conformité dont la planification s'échelonne sur plusieurs années.

L'exploitation du forage des Moilles est par conséquent laissée en suspend. Cependant, suite à d'importants travaux, la commune du Glèbe peut nous garantir un débit compensatoire intéressant en cas de besoin. Pour cela, une convention va être signée et une installation technique réalisée.

**4. Investissement pour la mise en conformité du réseau d'eau potable**

La première étape a été définie en collaboration avec le bureau RWB de la manière suivante :

- Mise en conformité des chambres de la Léchaire à Villarsiviriaux par l'installation d'un système de filtrage des eaux des sources (filtre KLS). En effet, ces eaux très chargées en turbidité doivent fréquemment être mises en décharge au ruisseau par le système UV, d'où un manque d'approvisionnement au réservoir.
- Mise en conformité du puits de la Léchaire et d'une source à Villarsiviriaux.
- Pose d'un système de détection entre le réservoir de Villarsiviriaux et celui du Glèbe, à Villarod. Ce procédé permettra de signaler à Villarod une baisse de niveau d'eau au réservoir de Villarsiviriaux et ainsi libérera l'eau nécessaire pour compenser le déficit.

La parole est donnée à M. Monney du bureau RBW qui apporte les explications techniques sur le filtre kls. Ce système de filtration lente permet d'enlever la turbidité par passages successifs de l'eau dans différents champs de gravier et de sable, ceci sans adjonction de produit chimique et sans électricité.

M. le Syndic remercie M. Monney pour son intervention.

Pour répondre à la question de M. Boivin, ce système n'a aucune influence sur le taux de calcaire.

Coût de l'investissement : estimation Fr 240'000.-

Financement : emprunt

Incidences annuelles : gestion de la dette par la taxe sur l'eau selon les bases suivantes :

- |                                |    |            |
|--------------------------------|----|------------|
| - amortissement obligatoire LC | 4% | Fr 9'600.- |
| - intérêt de l'emprunt         | 2% | Fr 4'800.- |

**Rapport de la Commission financière**

L'investissement basé sur les documents et les justificatifs, est supportable par la commune et le mode de financement est judicieux. La Commission financière approuve le mode de financement et propose d'accepter le crédit de Fr. 240'000.-

## **Vote**

Le crédit de Fr. 240'000.- est accepté à l'unanimité.

## **5. Divers**

### **Projet d'école**

M. Wicky donne des informations sur le projet proprement dit, sur la manière dont s'est déroulé le concours d'architecture et sur la suite envisagée.

Le jury a délibéré durant deux jours et a désigné, parmi 50 projets anonymes, celui du bureau d'architecte « Ted'A, M. Jaume, de Palma de Majorque ».

Ce dernier doit encore peaufiner son projet. Il sera assisté du bureau Rapin Saiz, de Vevey ceci pour des raisons de distance et de langue. Un COPIL (comité de pilotage) a été constitué et le bureau Deillon Delley sera le BAMO (bureau d'aide au maître d'ouvrage). Divers bureaux d'ingénieurs devront encore être nommés pour préparer les dossiers de soumission.

Une séance d'information sera faite à la population avant la demande de crédit puis une assemblée sera fixée pour le vote en lui-même.

### **Projet de fusion**

M. Wicky présente très sommairement le projet et les discussions en cours. Cette présentation est faite de manière analogue aux assemblées des communes concernées.

En mai et juin 2014, une synthèse de toutes les réunions et un premier rapport sera élaboré.

Une présentation du projet est fixée les 3, 4 et 5 septembre 2014, respectivement à Orsonnens, Middelstalden et Villaz-st-Pierre. Les trois soirées seront animées par les mêmes personnes, soit M. Wicht, syndic de Villaz-st-Pierre et Mme Cudré-Mauroux. Toutes les séances seront identiques et chacun pourra se rendre à l'endroit qu'il désire.

Le 28 septembre 2014 aura lieu la votation consultative.

- M. Jean-Pierre Berset demande si la commune ne pourrait pas suggérer aux propriétaires des nouveaux bâtiments de prévoir de récupérer l'eau de pluie pour économiser l'eau de consommation.  
M. Wicky : c'est une très bonne proposition mais ce point devrait normalement être pensé par un architecte. Cependant, il n'y a pas de loi qui oblige d'agir ainsi.
  
- M. Bertrand Aeberhard aimerait savoir pourquoi le Conseil n'accepte pas de mettre sur le site internet de la commune la vente de bâtiments. Il ne s'agirait pas pour la commune d'une obligation de mettre un avis de vente mais de donner la possibilité à une personne qui le demande de mettre un avis sur le site communal.  
M. Wicky informe que le Conseil a refusé afin de ne pas créer de précédent mais prend note de cette intervention et va y réfléchir.  
M. Emmanuel Chassot propose de demander un petit émolument.  
M. Bertschi suggère de faire un petit règlement, une marche à suivre.

La parole n'étant plus demandée, M. le syndic remercie très sincèrement les Conseillers communaux pour leur dévouement, le personnel administratif, les membres des commissions, de la défense incendie, toutes les personnes qui oeuvrent à la bonne marche de la commune et M. Monney pour sa participation. La soirée se termine par le verre de l'amitié.

La secrétaire : J. Morel

Le syndic : F. Wicky

































































